

Annexes Maire Epinal
21.07.2011

de Stade d'eau vive d'Epinal

Remarques pour le Registre d'enquête publique

A Remarque d'ordre général sur l'objet du projet

1) L'évolution des pratiques :

La création d'un stade d'eau vive s'inscrit dans l'évolution de la pratique du canoé et kayak qui comme plusieurs sports nés en pleine nature est tiré entre des impératifs du haut niveau et les conséquences de la professionnalisation (passage au sport loisir et sport évènement). Entre un milieu aquatique naturel où le point fort est la confrontation avec l'aléa de la rivière et un milieu artificiel stable et contrôlé où la performance repose sur la lecture des trajectoires et la précision du pilotage, les contenus et motivations de pratique diffèrent. Le point fort du sport se déplace ainsi du pratiquant à l'infrastructure avec la recherche constante de la nouveauté de l'équipement (parcours, obstacles, dénivellé) et du modulable (débit). La question du développement de la pratique sportive se déplace ainsi sur celle de l'infrastructure mettant les sites en concurrence entre eux ; cette tendance est-elle à encourager dans une ville qui a toujours soutenu en même temps les aspects éducatif et compétitif du sport ?

2) Etat des lieux et marché

Qu'en est-il réellement de l'offre actuelle ? Sur Epinal le bassin actuel (classe II et III avec des débits de 8 à 35m³) répond aux besoins du club et les sites du département répondent facilement à la demande. Sur la Région actuellement 3 stades d'eau vive fonctionnent sans saturation il en est de même au niveau national. Pour les compétitions et entraînement de haut niveau les 3 sites dont 3 artificiels répondent également à la demande ; Pour ce qui concerne la demande, les stades d'eau vive doivent répondre aux attentes régulières, constantes et programmables des clubs, pôles sportifs et compétitions d'une part et à celles de loisirs individuels ou groupés irrégulières, liées à la météo et très saisonnières d'autre part.

Un point faible du dossier est l'absence d'étude de l'existant et des besoins futurs. La création d'un stade d'eau vive ne constitue-t-il pas un alignement sur une demande seulement espérée ? A observer l'évolution d'autres sites sur le territoire, les stades d'eau vive nécessitent une organisation permanente lourde et coûteuse en personnel et en équipement d'accueil pour une fréquentation incertaine. Pour les stades d'eau vive équipées en pompes (uniquement ou combinée avec l'eau gravitaire), s'ajoutent la consommation électrique et les coûts de maintenance et de renouvellement. D'où les contestations apparaissant pour celui de Pontivy (3M€ investis et 13000 entrées/an attendues), les difficultés connues pour celui de Ste Suzanne à la Réunion (8.3M€ investis en 2000 et actuellement en déficit annuel de 520K€). Une étude comparative des stades en fonctionnement (en eau gravitaire et en eau pompée) semble indispensable en tenant compte des capacités (nombre d'usagers, nombre de créneau disponibles) des performances (débit disponible et effectivement utilisé selon le public -besoins en débit différents-) des modalités de gestion et de la politique tarifaire.

3) Les utilisateurs et les compatibilités avec le site actuel

Le document préalable mentionne 4 utilisateurs avec des périodes et horaires en partie communs, le club local, les scolaires et périscolaires, le grand public, le SDIS88. Ces utilisateurs ont des besoins (en débit d'eau- club 12m³, SDIS 4m³, public 6m³) des effectifs et des organisations différentes qui posent la question d'une part de la compatibilité des utilisations en période haute (hors vacances scolaires de mai à juin et septembre octobre) et sur la plage 10h-16h et d'autre part de

la gestion du grand public en période de vacances et sur les WE. Les plannings prévisionnels d'occupation dans le DAE ne présentent qu'une fréquentation espérée qu'il est indispensable de conforter par une enquête des besoins de ces publics et des pratiques dans des sites comparables. En particulier les besoins d'entraînement des personnels du SDIS pour les inondations dans notre département vont-ils réellement amener une telle fréquence d'utilisation ? De plus la hauteur de sa contribution au financement (700K€) ne correspond pas à sa part dans le planning d'utilisation pour l'entraînement ce qui donne de fait au SDIS une voix déterminante dans le fonctionnement et l'entretien.

Le public sportif, de club ou de groupes extérieurs est très mobile, allant chercher des sites éloignés pour un week-end ou une journée et restant sur le site avant ou après la pratique, ce qui suppose l'existence de parkings suffisants, d'espaces de bivouac ou de stationnement des camping-cars, des camions et remorques des bateaux. L'espace relativement réduit du port et des espaces de jeu risque vite la saturation lors des événements culturels, des week-ends d'été et des vacances avec une forte fréquentation familiale. Ainsi l'étude doit prévoir l'aménagement et l'occupation des espaces autour du stade.

Le projet entend maintenir un espace suffisant pour les événements phare de la ville (Zinc Grenadine, Cirque...), mais il est à craindre la mise en concurrence des événements sportifs et culturels pour l'occupation des aires des visiteurs et spectateurs et les gênes pour la sécurité lorsque 2 manifestations auront lieu sur le même WE.

B Remarques sur les objectifs et le modèle économique du projet

L'attractivité du territoire invoquée dans les motivations demande à être précisée : de quelle attractivité est-il question et en réponse à quel enjeu ? S'agit-il de l'activité générée par le public sportif de club, de l'activité touristique liée à une possibilité supplémentaire de loisir pour des visiteurs de passage ou plus généralement d'un atout supplémentaire pour l'image et la notoriété de la ville ? Il convient de mesurer avec précision et par segment la réalité de la plus-value apportée par un tel équipement : communication, fréquentation, consommation locale, chiffre d'affaires et développement territorial ne suivent pas les mêmes temps ni les mêmes logiques. Plus généralement le stade d'eau vive est-il un atout supplémentaire du territoire qui le placerait en meilleure position que ses voisins pour capter de la fréquentation des installations d'activité et pour cela des subventions ? on reconnaît aujourd'hui que la logique de complémentarité et de coopération des territoires est plus efficace que celle de la concurrence : ainsi la concertation entre intercommunalités vosgiennes pour l'aménagement et la liaison d'une série de sites tout au long de la Moselle contribuerait plus sûrement au développement sportif et touristique d'ensemble.

Avec un objectif de développement de l'attractivité du territoire ne risque-t-on pas d'évacuer la nécessaire question de l'équilibre financier et du délai pour l'atteindre. En l'absence d'étude prévisionnelle des recettes et coûts de fonctionnement, on ne peut que s'inspirer des modèles d'autres stades d'eau vive et des tarifs pratiqués : groupe de 12 personnes (effectif maximum), 15€/h/personne, 1300h/an de fonctionnement de pompes (selon le DAE) est une estimation haute indépendamment du taux réel d'occupation et ce montant est à mettre en face des coûts de personnel, d'énergie, de maintenance et d'assurance. L'équilibre financier serait-il atteint dans le temps d'usage (cette durée n'est pas précisée dans le dossier) de l'équipement hydraulique ? Quels seront les coûts induits par la politique tarifaire préférentielle pour les clubs et usagers issus de l'agglomération ?

C Remarques sur le dossier environnemental

Pus que l'attractivité du territoire, la réduction de l'empreinte environnementale doit être recherchée dans tout projet non « contraint » et on ne peut se contenter d'une recherche

d'absence d'impact et de stabilité des situations avant et après projet. La cohérence des projets doit conduire à une réelle contribution à l'efficacité énergétique, à la baisse des consommations d'énergie fossile importée, à l'amélioration de la biodiversité. Dans ces domaines, le chantier consomme du béton, artificialise un espace vert, et le fonctionnement du stade amène une forte consommation d'énergie, de déplacements en véhicules lourds avec remorques et soulève des incertitudes quant aux conséquences du pompage sur la qualité de l'eau en période estivale alors qu'on se prépare à des baisses estivales importantes (réchauffement, évaporation, dissémination de plantes invasives).